

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 7 JANVIER 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sééz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-10

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le projet de budget primitif 2025 du budget assainissement est présenté au conseil communautaire.

Il convient de préciser que le transfert d'une compétence et la création d'un premier budget implique une part d'incertitude obligatoire. Il sera nécessaire d'être vigilant à l'intégration de tous les éléments administratifs et financiers ayant un impact budgétaire. Ces éléments seront pris en compte dans un budget supplémentaire.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nomenclature M49.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 13 novembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	1 154 650.00 €	Produits des services	5 306 750.00 €
Charges financières	665 400.00 €	Produits financiers	323 400.00 €
Charges exceptionnelles	10 300.00 €	Produits exceptionnels	11 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 830 350.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	5 641 150.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	2 048 200.00 €	Opérations entre sections	273 800.00 €
Virement en investissement	2 036 400.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 084 600.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	273 800.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
5 914 950.00 €		5 914 950.00 €	

	Opérations de l'exercice	Cumul section
Dépenses	5 914 950.00 €	5 914 950.00 €
Recettes	5 914 950.00 €	5 914 950.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	23 322 000.00 €	Recettes d'équipement	21 272 350.00 €
Dépenses financières	1 761 150.00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	25 083 150.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	21 272 350.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	273 800.00 €	Amortissements	2 048 200.00 €
		Virement du fonctionnement	2 036 400.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	273 800.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 084 600.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
25 356 950.00 €		25 356 950.00 €	

	Opérations de l'exercice	Cumul section
Dépenses	25 356 950.00 €	25 356 950.00 €
Recettes	25 356 950.00 €	25 356 950.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 914 950.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre à **25 356 950.00 euros**.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération communautaire n°2024-55 du 26 juin 2024 et des délibérations communales actant le transfert de compétence au 1er janvier 2025 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 13 novembre 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget assainissement de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre ;
- **DECIDE** que le service de l'assainissement est assujéti à la TVA ;
- **SOLLICITE et ACTE** la nécessité d'une avance de trésorerie entre le budget général et le budget annexe (remboursable dans l'année de l'exercice) ;
- **PRECISE** que ce premier budget annexe assainissement sera amené à évoluer par décisions modificatives et budget supplémentaire pour tenir compte de tous les éléments administratifs et financiers ayant un impact budgétaire notamment les états de l'actif actualisés au 31 décembre 2024 et du transfert des excédents des budgets assainissement communaux.

Yannick AMET

Président

